Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260914-D20260910-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 14 septembre 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : 29
Membres présents ou représentés : 29

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS (à compter du point 2026.09.01), Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Moussa SISSOKO, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :
Cécile PLANCHAIS (procuration à Emmanuel CASADO),
Matthieu ROCHCONGAR (procuration à Sébastien COQUELIN)
Jean-François COLAS (procuration à Céline THEUREAU),
Benoît FOUCHER (procuration à Stéphane LENFANT),

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.09.10 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF annexe ZAC Multisites 2026 – Recours à l'emprunt - Approbation du contrat de prêt à hauteur de 4.000.000 € contracté entre le Crédit Mutuel de Bretagne et la ville de Noyal-sur-Vilaine

Présentation : Estelle DOMINAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le budget primitif 2026 du budget annexe ZAC Multisites approuvé par délibération n°2026.03.16 en date du 02 mars 2026 ;
Vu le financement de l'opération d'urbanisation et de densification du centre-ville et dans le secteur de La Moinerie sur une durée de 15-20 ans ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 02 septembre 2026 ;
Considérant que dans le cadre de l'opération, il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour rembourser le portage d'acquisitions foncières réalisé par l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) dont la convention arrive à terme et d'acquérir les dernières parcelles nécessaires au projet au niveau de La Moinerie ;

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260914-D20260910-DE

Après consultation réalisée auprès de six organismes bancaires, trois offres ont été déposées.

Après analyse des offres, la Ville propose de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant en Euros	4 000 000 €
Objet	Financement des acquisitions foncières et remboursement de l'EPFB au terme de la convention de portage
Durée	240 mois
Taux fixe	3,9800 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Mode d'amortissement	Linéaire, Capital constant
Délai de mobilisation des fonds	Versement des fonds possible en plusieurs fois dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de validité de l'offre
Frais de dossier	4 000 €
Remboursement anticipé	Selon les conditions générales en vigueur
Commission d'engagement	**Néant**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 voix contre du groupe minoritaire (concerné, M. LENFANT ne prend pas part au vote pour lui et son mandant),

- **DECIDE DE CONTRACTER** l'offre d'emprunt telle qu'indiquée ci-dessus auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 4 000 000,00 € (quatre millions d'euros),
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt comme visé ci-dessus ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier et l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT